

Agence australienne pour le développement international (AusAID)

Évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris Étude de cas pour l'Australie

Note de synthèse

Janvier 2008

Note de synthèse

L'Australie n'a pas à rougir de son degré d'engagement en faveur de la mise en œuvre des principes de la Déclaration de Paris...

La politique encadrant les programmes d'aide, la création de l'Office pour l'efficacité de l'aide (ODE) ainsi que la politique d'évaluation et d'analyse des résultats démontrent le haut degré d'engagement de l'Australie en faveur des principes de la Déclaration de Paris et des objectifs plus généraux « d'efficacité de l'aide ». À cet égard, différentes politiques transversales, telles que la politique de lutte contre la corruption ou celle portant sur l'égalité des sexes, contribuent directement à soutenir la Déclaration de Paris.

Les stratégies nationales et régionales visent à mettre l'accent sur la Déclaration de Paris dans chaque programme...

Les dix stratégies nationales et régionales de l'AusAID évaluées ici reposaient toutes sur tout ou partie des principes de la Déclaration de Paris, même si leur cohérence n'est pas directement perceptible. Alors que toutes les stratégies ont été préparées en consultation avec les gouvernements des pays partenaires, deux d'entre elles ont été spécifiquement élaborées en tant que stratégies « conjointes » le gouvernement partenaire. L'une d'entre elles était également « conjointe » avec un autre donneur.

La forte implication de l'Australie auprès d'États fragiles constitue un défi supplémentaire dans le cadre de la Déclaration de Paris...

La part de l'aide apportée par l'Australie à des États fragiles est plus importante que celle de tout autre membre du CAD. De ce fait, son engagement vis-à-vis de la Déclaration de Paris et

sa mise en œuvre de cette dernière se concrétisent très souvent par une collaboration avec l'un de ces pays. L'Australie a joué un rôle actif dans l'élaboration et les premières applications des principes du CAD pour l'engagement international dans les États fragiles.

L'organisation de l'aide australienne dans les États fragiles vise tout particulièrement à travailler de manière cohérente et à l'échelle de toute l'administration. Par exemple, l'Australie a mis à la disposition des gouvernements des Îles Salomon et de Papouasie Nouvelle-Guinée un certain nombre de fonctionnaires, affectés aux différents ministères de ces deux pays. Bien que cette démarche soit controversée au motif qu'elle risquerait de nuire au principe d'appropriation, l'Australie s'attache avant tout à garantir la qualité du renforcement des capacités des États fragiles, notamment en privilégiant les échanges au niveau gouvernemental. À long terme, la démarche de renforcement des systèmes gouvernementaux par le bas devrait s'avérer plus conforme aux principes de la Déclaration de Paris que la mise en place de systèmes parallèles.

Les récents changements dans la gestion de l'AusAID favorisent la mise en œuvre de la Déclaration de Paris...

L'AusAID a dernièrement accentué la décentralisation de ses effectifs, de ses responsabilités et de son processus décisionnel vers ses antennes de terrain. Cette décision, encore très récente, s'inspire de la Déclaration de Paris, et la présence dans les pays partenaires d'un plus grand nombre de responsables et de décideurs sera sans doute propice aux principes « d'appropriation, d'alignement et d'harmonisation ». Autre changement important, la création de l'Office pour l'efficacité de l'aide et la mise en place parallèle de l'Évaluation annuelle de l'efficacité de l'aide a renforcé les capacités de l'Agence en termes de « gestion axée sur les résultats » et, selon toute probabilité, de « responsabilité mutuelle ».

Néanmoins, le degré de sensibilisation et de compréhension de la Déclaration de Paris reste inégal...

Outre leur adhésion générale aux principes de la Déclaration de Paris, nombre de collaborateurs ont parfaitement compris ses objectifs et de ses implications. D'autres cependant n'en ont encore qu'une perception assez floue, de l'ordre d'une « collaboration plus étroite avec les gouvernements partenaires ». Globalement, les quatre premiers piliers (appropriation, alignement, harmonisation et gestion axée sur les résultats) sont mieux compris que le cinquième (responsabilité mutuelle).

Les directives opérationnelles sont insuffisantes, mais la situation est en cours d'amélioration...

Depuis deux ans et demi, l'Agence manque de directives claires pour la mise en œuvre d'actions conformes à la Déclaration de Paris, mais des améliorations sont en cours. Ainsi, l'AusAID va abroger ses anciennes directives opérationnelles (Ausguide), qui reposaient sur les modalités de projets traditionnelles. Des ateliers sur les « formes de l'aide » ont été organisés récemment et ont suggéré d'autres options, telles que les approches sectorielles et la coopération directe avec les gouvernements partenaires. De nouvelles procédures sont en phase de finalisation et seront bientôt publiées, puis complétées par des sessions de formation. Les directives en matière de stratégies nationales et régionales et d'évaluation par les pairs pourraient être renforcées pour susciter la prise en compte le plus en amont possible des principes de la Déclaration de Paris.

La mise en œuvre doit se poursuivre...

L'Australie a réalisé des progrès dans la mise en conformité de ses programmes d'aide avec la Déclaration de Paris. Ces deux dernières années, on a constaté un changement significatif dans le programme d'aide de l'Australie, qui est davantage axé sur les partenariats. À titre d'exemple, l'Australie a joué un rôle moteur ces dernières années dans la localisation de la Déclaration de Paris au Viêt Nam (sous la forme de la Déclaration de Hanoi) et, plus récemment, en Papouasie Nouvelle-Guinée. L'Australie a délégué des pouvoirs au gouvernement de Nouvelle-Zélande pour mettre en œuvre l'aide qu'elle apporte à deux petits États du Pacifique. De même, elle a délégué une composante cruciale de son programme d'aide au Népal au Royaume-Uni (DFID). En outre, un nombre croissant de modalités d'aide hors projets est examiné dans le cadre de divers programmes, comme les approches sectorielles et le recours plus systématique aux systèmes des gouvernements partenaires, mais il subsiste encore un nombre important de projets isolés dotés de structures de gestion parallèles. Par ailleurs, même si d'autres exemples positifs d'analyses et de missions conjointes existent, ils restent encore minoritaires. Enfin, l'Agence doit également améliorer ses mécanismes d'évaluation des avancées par rapport à la Déclaration de Paris. Ses dirigeants sont en effet confrontés à des difficultés pour obtenir des informations statistiques de base en la matière (par exemple, les montants dépensés via les systèmes des gouvernements partenaires) et un effort concerté de gestion s'impose pour remédier à cette situation.

Depuis la signature de la Déclaration de Paris il y a deux ans et demi, l'action de l'Australie est globalement bien engagée.

Il reste encore du chemin à parcourir pour que les actions de l'Australie soient totalement en accord avec son degré d'engagement vis-à-vis de la Déclaration de Paris, mais le pays est sur la bonne voie. La présente évaluation débouche sur un certain nombre de recommandations qui permettront de progresser dans cette direction.